



Pour diffusion immédiate

Groupe Mayrand Alimentation annonce son intention de se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

MONTREAL, le 28 octobre 2025 – Groupe Mayrand Alimentation a déposé un avis d'intention afin de se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI).

Cette démarche vise à permettre à l'entreprise de redresser son bilan afin d'assurer la continuité de ses activités. Les quatre magasins Mayrand Entrepôt d'alimentation, situés à Anjou, Brossard, Laval et Saint-Jérôme, demeurent ouverts et les activités se poursuivent comme à l'habitude. L'annonce d'aujourd'hui n'a aucun impact sur les clients et n'implique aucune perte d'emploi.

La pandémie a considérablement affecté les ventes à la restauration. Cette conjoncture a créé une forte pression financière sur l'entreprise, notamment son secteur des ventes aux commerçants (incluant les restaurants), et en forçant l'entreprise à mettre en veilleuse son plan d'expansion pour lequel des sommes importantes avaient été investies.

Le recours à la LFI vise à donner à l'entreprise le temps nécessaire pour redresser son bilan et examiner divers scénarios en vue d'assurer, notamment, la continuité des affaires de l'entreprise.

Raymond Chabot Grant Thornton a été nommé pour agir comme syndic à l'avis d'intention.

À propos de Groupe Mayrand Alimentation

Entreprise 100% québécoise, Mayrand est implantée dans le paysage alimentaire d'ici depuis 1914 et est connue pour sa proximité avec sa clientèle et son engagement envers les producteurs locaux. L'entreprise exploite quatre grands magasins de détail à Anjou, Brossard, Laval et St-Jérôme. Groupe Mayrand Alimentation est une entreprise distincte d'AlimPlus/Mayrand Plus.

Source

Isabelle Boulanger

Groupe Mayrand Alimentation

iboulanger@mayrand.ca